DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 15 MAI 2023

Votants: 45

Convocation du Conseil municipal : Délibération n° D-2023-109

le 09/05/2023

Publication: le 19/05/2023

Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur emplois permanents - Création d'emplois temporaires

Président:

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

Secrétaire de séance : Florent SIMMONET

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Dominique SIX, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Monsieur François GUYON, Monsieur Hervé GERARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Aurore NADAL, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 2023

Délibération n° D-2023-109

Direction Ressources Humaines

Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur emplois permanents - Création d'emplois temporaires

Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

La Ville de Niort a lancé des procédures de recrutements afin de pourvoir des emplois devenus vacants.

L'article L.332-8 alinéa 2 du Code général de la fonction publique, précise que : « Par dérogation au principe énoncé à l'article L.311-1 et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L.313-1, des emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux dans les cas suivants (...). Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ».

Suite aux appels à candidatures publiés par la Ville de Niort et aux entretiens de recrutement à suivre, il est proposé, faute de candidature de fonctionnaire correspondant aux profils recherchés, d'autoriser le recrutement d'agents contractuels, sur les emplois suivants :

Poste	Direction	Cadre d'emploi
Electro chauffagiste	Direction Patrimoine et Moyens	Adjoint technique Catégorie C
Electricien	Direction Patrimoine et Moyens	Adjoint technique Catégorie C
Assistant d'éducation	Direction de l'éducation	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Catégorie C

L'agent devra justifier des conditions de diplômes exigées pour l'entrée dans le cadre d'emploi du poste et sa rémunération sera indexée sur la grille indiciaire de ce même cadre d'emploi.

Par ailleurs, sur la base de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique, en raison d'un accroissement temporaire d'activité, il y a lieu de créer :

- pour une durée d'un an, afin de compenser la vacance de poste du conducteur d'opération en bâtiment et du mi-temps thérapeutique de l'ingénieur/responsable du service conduite d'opération de la Direction Patrimoine et Moyens :

Poste	Direction	Cadre d'emploi
Chef de projet bâtiment	Direction Patrimoine et Moyens	Ingénieur Catégorie A

- pour l'année scolaire 2023-2024, afin d'assurer un renfort dans la surveillance, l'animation, l'accompagnement à la scolarité, la restauration dans les écoles maternelles et élémentaires selon les besoins des structures, des missions ne pouvant être assurés par les agents municipaux en poste, les besoins se produisant au même moment dans l'ensemble des groupes scolaires :

Poste	Direction	Cadre d'emploi
10 Agents polyvalents	Direction de l'éducation	Adjoints techniques territoriaux ou Adjoints d'animation territoriaux Catégorie C

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le recrutement d'agents non titulaires sur les emplois nommés ci-dessus, selon les modalités susvisées ;
- autoriser le recrutement d'un emploi temporaire de chef de projet bâtiment (catégorie A) pour un an, rémunéré sur la grille des Attachés territoriaux ;
- autoriser le recrutement de 10 emplois temporaires d'agents polyvalents (catégorie C) pour l'année scolaire 2023-2024, rémunérés sur la grille des Adjoints techniques territoriaux ou Adjoints d'animation territoriaux.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 2
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 0

Le Secrétaire de séance Le Président de séance

Florent SIMMONET Jérôme BALOGE